



Assemblée générale

Distr. générale
7 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 69 b) de l'ordre du jour*

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

Programme d'activités pour l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 63/36 de l'Assemblée générale et porte sur le programme d'activités marquant l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine

* A/66/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Mise en œuvre de la résolution 65/36	3
III. Contributions reçues	4
A. États Membres	4
B. Organismes des Nations Unies	12
C. Organisations régionales et autres organisations intergouvernementales	18
D. Institutions nationales de protection des droits de l'homme et autres organes indépendants	19
E. Société civile et organisations non gouvernementales	20

I. Introduction

1. Dans sa résolution 64/169, l'Assemblée générale a proclamé l'année 2011 Année internationale des personnes d'ascendance africaine, en vue de renforcer les mesures nationales et les activités de coopération régionale et internationale en faveur des personnes d'ascendance africaine qui visent à leur garantir le plein exercice des droits économiques, culturels, sociaux, civils et politiques, à assurer leur participation et leur intégration à la société sous tous ses aspects – politiques, économiques, sociaux et culturels – et à promouvoir une meilleure connaissance et un plus grand respect de la diversité de leur patrimoine et de leur culture.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres, les institutions spécialisées des Nations Unies, compte tenu de leurs mandats respectifs et des ressources disponibles, et la société civile, à préparer l'Année internationale et à définir des projets qui permettraient d'en assurer le succès.

3. Dans sa résolution 65/36, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires pour financer les activités de l'Année, auquel les États Membres et tous les donateurs intéressés sont invités à contribuer. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié également le Secrétaire général de clore l'Année par la tenue d'un débat thématique de haut niveau sur la réalisation des buts et objectifs de l'Année. L'Assemblée générale a invité les États Membres à prêter leur appui aux activités de l'Année et à coopérer de manière constructive et décisive en vue d'obtenir des progrès rapides et des résultats concrets dans la réalisation des objectifs de l'Année. L'Assemblée générale a engagé les États Membres, les donateurs et les autres parties prenantes à participer et à contribuer, à titre volontaire, aux activités de l'Année. Elle a engagé les institutions spécialisées des Nations Unies, compte tenu de leurs mandats respectifs et des ressources disponibles, les organisations intergouvernementales et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, à organiser des activités pour l'Année.

4. L'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à lancer l'Année lors d'une cérémonie d'ouverture le 10 décembre 2010 et prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) d'encourager et de faciliter la mise en œuvre d'activités, afin de continuer à contribuer au succès de l'Année, en collaboration avec les entités et organismes compétents du système des Nations Unies.

5. Enfin l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-sixième session un rapport sur les progrès accomplis et sur la mise en œuvre de la présente résolution.

II. Mise en œuvre de la résolution 65/36

6. Le 24 mars 2011, en application du paragraphe 10 de la résolution 65/36, des notes verbales ont été envoyées aux États Membres et aux autres parties prenantes visées dans la résolution pour les inviter à communiquer des informations sur les activités qu'ils ont menées ainsi que sur celles qu'ils envisagent de réaliser dans le cadre de l'Année internationale. Une note verbale de suivi a été envoyée le 25 mai 2011. Des contributions ont été reçues de 10 États Membres, de 5 organismes des

Nations Unies, de 1 organisation régionale, de 1 institution nationale de défense des droits de l'homme et de 2 organisations de la société civile.

7. Le présent rapport contient des résumés des contributions reçues en réponse aux notes verbales.

III. Contributions reçues

A. États Membres

Bosnie-Herzégovine

[Original : anglais]
[23 mai 2011]

La Bosnie-Herzégovine souligne que le principe de la non-discrimination était consacré par sa constitution et les constitutions des entités ainsi que les échelons inférieurs des pouvoirs publics et que l'Assemblée parlementaire avait récemment adopté une loi-cadre sur la prévention de toutes les formes de discrimination en Bosnie-Herzégovine et les autorités du pays procèdent actuellement à l'élaboration du texte d'un manuel d'application qui prévoit l'établissement d'une base de données uniforme sur tous les cas de discrimination enregistrés.

Chaque année, le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine adopte un plan et programme pour marquer d'importantes dates dans le domaine des droits de l'homme. Ce document oblige les autorités compétentes à célébrer la journée internationale qui se rapporte à leur domaine particulier. Certes, le programme d'activités pour les personnes d'ascendance africaine ne prévoit pas la célébration d'une journée en tant que telle, mais plutôt celle de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars). La Bosnie-Herzégovine s'évertuera à faire figurer dans le programme une journée pour les personnes d'ascendance africaine.

Colombie

[Original : espagnol]
[6 juin 2011]

La Colombie s'est portée coauteur de la résolution 64/169 proclamant 2011 Année internationale des personnes d'ascendance africaine et s'est employée activement à en promouvoir l'adoption. Ce processus a bénéficié de l'appui de son président, de son vice-président et de son ministre de l'intérieur et de la justice.

Le vernissage d'une exposition photographique intitulée « Portraits de femmes afro-colombiennes » a eu lieu le 21 janvier 2011. Le Comité scientifique international de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a tenu les séances de son projet sur le thème intitulé « La route de l'esclave » à Bogota et à Carthagena du 28 février au 3 mars. La Journée internationale de la femme célébrée le 8 mars a été placée en 2011 notamment sous le signe des femmes d'ascendance africaine, raizal et palenquera. La Journée nationale des Afro-Colombiens a été fêtée le 21 mai. Le 20 juillet, à l'occasion de la célébration de l'indépendance de la Colombie, plusieurs des artistes afro-

colombiens de renom se sont produits. Il a été proposé de tenir un forum ibéro-américain des cultures noires à Cali les 23 et 24 août. Par sa résolution 0740 du 18 mai 2011, le Ministère de la culture a déclaré le mois de mai mois afro-colombien.

Le 29 avril 2011, le ministre de l'intérieur et de la justice a présenté un plan national de développement à Quibdo dans la région de Choco qui compte la plus forte population afro-colombienne, raizal et palenquera du pays. Le 28 mai, le Président a consacré une session au thème intitulé « Accords de prospérité » à Cali (où habite une forte population noire), au cours de laquelle des activités qui devaient être menées au cours de l'année ont été évoquées. Un colloque sur le thème « la Colombie est multiculturelle, noire, afro-colombienne, raizal et palenquera » s'est tenu les 16 et 17 juin. Une manifestation sur les politiques novatrices en faveur de l'inclusion sociale et de la reconnaissance de la population afro-colombienne s'est déroulée à Cali le 20 mai. Le second colloque des femmes d'ascendance africaine s'est tenu à Cali du 31 mai au 4 juin. Un observatoire des femmes d'ascendance africaine sera également créé. Tout au long du mois de mai, des colloques, des exposés d'universitaires et des manifestations culturelles seront organisées pour marquer le mois afro-colombien dans différentes villes du pays.

En septembre, le groupe afro-colombien Chobquibtown se produira à Brisbane (Australie). Une exposition photographique sur les femmes afro-colombiennes aura lieu à Pretoria en juin et juillet. Elle se déplacera également à Nairobi. Des musiciens et d'autres artistes afro-colombiens se produiront en juillet lors de festivals prévus à Berlin, Vienne, Londres, Rome, Varsovie, Lisbonne, Ottawa, San José et Kingston. Une exposition d'art aura également lieu à La Havane en juillet. Un concert sera donné à Stockholm en septembre. Une exposition photographique et des manifestations culturelles se dérouleront à Tegucigalpa en novembre.

L'université nationale de Colombie a participé à la célébration de l'Année internationale en organisant un cours magistral intitulé « Catedra Jorge Eliecer Gaitan » sur la race en tant que notion sociohistorique du 28 février au 31 mai.

Le 24 mai, en association avec la vice-présidence de la République et le Bureau du HCDH en Colombie, des représentants du programme de la présidence pour la formulation de stratégies et de mesures en faveur du développement global de la population afro-colombienne ont tenu une réunion de groupe d'experts sur la discrimination raciale en Colombie.

Une série de colloques sur le thème « Nous sommes Afro » a été organisée dans le cadre d'une alliance entre le journal *El Tiempo*, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'ambassade de France, l'Alliance française et le programme ACU.

Costa Rica

[Original : espagnol]
[29 juin 2011]

Créée le 24 février par le décret-loi 36 465-RE, la Commission nationale pour les Afro-Costariciens a pour objet de coordonner avec divers ministères et institutions gouvernementales, organismes des Nations unies, l'Organisation des États américains (OEA) et d'autres organisations nationales et internationales les

activités à mener dans le cadre de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine et au-delà.

Elle prévoit de constituer une base de données sur la culture afro-costaricienne et de favoriser une vision et une volonté communes propices à un développement national durable et à un Costa Rica sans exclusive. Parmi d'autres activités prévues figurent notamment la traduction et la diffusion d'une histoire afro-centrique et la promotion, autant que possible, de toutes les activités qui présentent une similitude et une compatibilité avec celles menées par la Commission. Celle-ci et le Gouvernement costaricien appuient également les efforts visant à élaborer une convention interaméricaine contre le racisme. À cet égard, en 2010, le Costa Rica a assuré la présidence du groupe de travail qui met au point la convention et a pris plusieurs mesures visant à faire progresser et faciliter son élaboration. Le Costa Rica considère que l'adoption de la convention constituerait un jalon régional dans le cadre du dixième anniversaire de la Conférence mondiale de Durban contre le racisme et l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine.

Le Costa Rica a conçu un projet de plan d'action national de lutte contre le racisme et la discrimination raciale et œuvre actuellement à son élaboration. Au cours de l'Année internationale, le Costa Rica réalisera des activités concrètes qui mettront sur le devant de la scène nationale et régionale la population d'ascendance africaine, feront remarquer la contribution qu'elle aura apportée et amélioreront sa qualité de vie.

Cuba

[Original : espagnol]
[11 mai 2011]

Cuba a élaboré un programme d'action pour l'Année internationale dont la mise en œuvre est en cours et à laquelle participent activement des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile. Certaines des activités prévues au titre du programme d'action sont décrites ci-dessous.

Un concours sera organisé sur le thème « Mémoire, contributions à la diversité », y compris biographies, témoignages, nouvelles, romans, poésie et théâtre. Des concerts seront donnés par les groupes musicaux cubains les plus prestigieux pour marquer l'Année internationale et des actions de lutte seront menées contre la discrimination raciale et les préjugés raciaux. Des peintres cubains de renom tiendront des expositions consacrées au thème. Des œuvres journalistiques particulières comportant des articles liés au thème des personnes d'ascendance africaine à Cuba seront produites et distribuées dans tout le pays. Un documentaire sera consacré aux activités de la Commission de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Des textes axés sur le thème des personnes d'ascendance africaine seront publiés dans des magazines et journaux cubains. Des rencontres, débats et cours de troisième cycle sur le thème de la race seront encouragés. Un hommage sera rendu aux hommes et femmes qui ont joué un rôle important dans la création de l'identité nationale cubaine, dans la lutte pour la promotion des valeurs héritées des cultures africaines, et dans l'édification d'une société plus équitable non fondée sur des distinctions liées à la couleur de la peau.

Une table ronde sera organisée sur les plateaux de la télévision cubaine afin de diffuser des informations sur les activités prévues. Des activités auront également

lieu pour commémorer le bicentenaire du mouvement d'indépendance des personnes d'ascendance africaine qui était dirigé par le patriote cubain José Antonio Aponte et le centenaire du massacre des « Indépendants de couleur ». Il se tiendra un festival international de poésie. En outre, la Commission de lutte contre le racisme et la discrimination raciale du Syndicat des artistes et écrivains cubains avait proposé que chaque association de l'institution (association des dramaturges, association des plasticiens, association des écrivains, association des musiciens, association des réalisateurs de films, d'émissions radiodiffusées et télévisées) ainsi que la Direction des travaux d'utilité collective, élabore un plan d'action au titre de la célébration de l'Année internationale. Il est prévu un large éventail d'activités culturelles visant à appliquer la résolution de l'ONU en coordination avec la Fondation Nicolas Guillen, la Fondation Fernando Ortiz, l'Association pour l'amitié entre Cuba et l'Afrique, l'African House et d'autres organisations de la société civile et entités étatiques.

Les activités susmentionnées ne constituent que quelques exemples de ce qui se déroule dans le pays en guise de commémoration de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. De nombreuses autres activités sont menées notamment par le biais des médias et au niveau des collectivités.

Équateur

[Original : espagnol]
[14 juin 2011]

L'Équateur mène dans le cadre de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine des politiques dites volontaristes sous la conduite du secrétariat aux populations, aux mouvements sociaux et à la participation citoyenne. Des projets et activités de caractère international sont également exécutés sous la direction du Ministère des affaires étrangères, du commerce et de l'intégration.

Au niveau national, l'Équateur met en œuvre plusieurs des initiatives ayant notamment trait à un plan de bien vivre, un plan plurinational de lutte contre la discrimination raciale et l'exclusion ethnique et culturelle, un plan de redistribution des terres, la banque de l'institut équatorien de sécurité sociale, l'institut d'économie populaire, le programme d'octroi de microcrédits « 5-5-5 » et un programme de subventions en faveur du développement humain.

L'Équateur adoptera également une semaine de solidarité au titre de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, créera 50 services de lutte contre la discrimination au sein d'administrations autonomes décentralisées, établira entre ministères et organismes des secteurs public et privé cinq accords portant institution d'une politique d'inclusion, appliquera un plan de quotas et de subventions pour les étudiants et les quotas d'emplois, tiendra des débats officiels sur les droits économiques et sociaux entre des organisations de la société civile et des conseils pour l'égalité (ou « organisations de peuples et de nationalités ») et organisera des rencontres sur la diversité entre les nationalités, les peuples autochtones, les Montubios et les Équatoriens d'ascendance africaine.

L'Équateur mettra en œuvre également un plan de lutte contre le racisme dans les établissements d'enseignement, établira une pochette d'information contenant des éléments sur l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, adoptera des lois réprimant le crime inspiré par la haine, favorisera l'adoption et l'application de mesures volontaristes dans les domaines de l'emploi, de l'inclusion

sociale et économique, de l'éducation et du logement, lancera des campagnes sur les ondes radiophoniques des communautés pour assurer la diffusion la plus large possible du plan plurinational de lutte contre le racisme, mettra au point un instrument permettant d'évaluer le degré d'exécution du plan, vulgarisera la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, célèbrera l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine au niveau national et marquera la Journée nationale des Équatoriens d'ascendance africaine.

Au niveau international, l'Équateur affichera un lien sur le site Web du Ministère des affaires étrangères qui fournira des renseignements sur des activités se rapportant à l'Année, créera une commission interministérielle chargée de l'exécution du plan plurinational en faveur de l'élimination de la discrimination raciale, tiendra des manifestations sociales et culturelles, et organisera des rencontres universitaires pour discuter du thème consacré au rappel de l'histoire des personnes d'ascendance africaine. Un colloque international se déroulera sur le thème des politiques publiques, des progrès accomplis et des obstacles rencontrés par les personnes d'ascendance africaine. D'autres activités comprendront la publication en novembre d'un recueil de l'Année internationale, la formation dispensée par le ministère des affaires étrangères à des fonctionnaires équatoriens à l'étranger sur l'interculturalité, les personnes d'ascendance africaine et la discrimination positive et la création d'une bibliothèque consacrée aux personnes d'ascendance africaine au sein du Ministère des affaires étrangères

L'Équateur offrira également aux personnes d'ascendance africaine des bourses d'études diplomatiques, participera à une réunion d'autorités gouvernementales au Brésil sur l'Année internationale, organisée par le Secrétaire général de l'Organisation des États ibéro-américains, assistera à la première Conférence ibéro-américaine sur les cultures et communautés d'ascendance africaine, organisée par l'Organisation des États ibéro-américains et établira des accords de coopération avec des organisations internationales telles que l'Union des nations de l'Amérique du Sud, l'Alliance bolivienne pour les Amériques et la Communauté andine.

Jamaïque

[Original : anglais]
[24 juin 2011]

Le Ministère jamaïcain de la jeunesse, des sports et de la culture est à la tête du mouvement national dont l'élan est suscité par la célébration de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Un groupe de travail national, composé de membres du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur, et d'organisations de la société civile, a été créé pour préparer et coordonner une série d'événements ayant l'Afrique pour thème principal, qui se dérouleront pendant toute l'Année. Les initiatives nationales seront axées sur la « situation » des Jamaïcains en tant que personnes d'ascendance africaine. En outre, plusieurs activités et manifestations seront consacrées aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux personnes le plus en contact avec eux, tels que les enseignants stagiaires. Les activités menées à l'occasion de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine sont présentées ci-après :

a) En mars, un rassemblement de voitures formées en cortège a été organisé à Kingston, en collaboration avec le mouvement rastafari, pour marquer le quarante-cinquième anniversaire de la visite officielle de feu l'Empereur Haïlé Sélassié d'Éthiopie (la divinité reconnue du mouvement). À l'occasion de la fête du travail, le 23 mai 2011, le corps diplomatique africain a participé à certains projets communautaires et un symposium national a eu lieu le 25 mai 2011, observé dans le monde entier comme la Journée de la libération de l'Afrique;

b) Une exposition culturelle se tiendra du 30 juillet au 1^{er} août, pendant le « week-end de l'émancipation », sur le thème « Ironies d'un couronnement »; et le « jubilé de l'émancipation », prévu le 31 juillet 2011 à Séville, près de Sainte Anne, portera essentiellement sur les rituels de libération et le triomphe du peuple africain sur l'esclavage et l'oppression en Jamaïque. Une exposition de la collection d'œuvres de feu Mallica « Kapo » Reynolds, célèbre sculpteur, peintre et chef d'une église de renouveau religieux, aura lieu. En outre, au cours de la semaine du Patrimoine national, en octobre 2011, l'attention portera sur les divers rôles sociaux, politiques et économiques joués par les personnes d'ascendance africaine dans la croissance et le développement de la société.

Lituanie

[Original : anglais]
[1^{er} juin 2011]

En mars 2011, dans le cadre de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, des représentants du Ministère lituanien des affaires étrangères ont organisé une manifestation spéciale consacrée au Rwanda, à laquelle ont participé des survivants du génocide rwandais et des volontaires lituaniens qui avaient travaillé avec eux. À cette occasion, une exposition de photos consacrée au peuple rwandais a été inaugurée au Ministère des affaires étrangères.

En mai 2011, en collaboration avec des enthousiastes locaux, des Lituaniens d'ascendance africaine, des volontaires lituaniens ayant travaillé en Afrique, des voyageurs passionnés, des représentants du Ministère lituanien des affaires étrangères et de l'organisation non gouvernementale lituanienne « Balta scena » ont organisé le premier festival « Journées africaines ». Le programme comprenait de nombreuses manifestations sociales et culturelles, à savoir des expositions, des concerts, des rencontres, des ateliers de percussion et de danse, des projections de films, qui ont permis aux Lituaniens de connaître les cultures, les traditions et les réalités de l'Afrique subsaharienne.

Dans le cadre de ce programme, le 24 mai 2011, veille de la Journée de la libération de l'Afrique, des représentants du Ministère lituanien des affaires étrangères ont inauguré une exposition de photos sur le thème « L'Afrique à travers le regard de diplomates lituaniens ».

Maurice

[Original : anglais]
[27 juin 2011]

Le Centre Nelson Mandela pour la culture africaine, qui relève du Ministère mauricien des arts et de la culture, a organisé les activités suivantes dans le cadre de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine :

a) Le réseau des personnes d'ascendance africaine a été lancé le 26 mars 2011, occasion à laquelle des étudiants africains ont fait un exposé sur l'Afrique;

b) Une visioconférence a eu lieu entre membres de la diaspora africaine originaires de Côte d'Ivoire, de France, d'Haïti, de l'île de la Réunion et de l'île Rodrigues; et une fête a été organisée au cours de laquelle des plats typiquement africains ont été servis;

c) Le 14 mai 2011, le Centre a organisé une causerie sur les normes socioculturelles africaines et sur l'éducation traditionnelle africaine et ses valeurs fondamentales. Le 25 mai, à l'occasion de la Journée de la libération de l'Afrique, le Centre a fait paraître une publication intitulée « Our First Freedom Fighter – The Rising Sun of Freedom ».

Le Centre Nelson Mandela pour la culture africaine compte inscrire toutes les prochaines activités culturelles qu'il accueillera dans le cadre de l'Année internationale.

Serbie

[Original : anglais]
[18 mai 2011]

Les activités entreprises par le Musée d'art africain de Belgrade, à l'occasion de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, sont présentées ci-après :

a) Une exposition sur les poids à peser la poudre d'or et sur le peuple akan (du 16 février au 20 août 2011). Plus de 500 poids provenant de la collection du Musée ont été exposés, ainsi que plus de 200 poids de la collection du Musée ethnographique slovène de Ljubljana, y compris des échantillons de collections privées, des balances, des boîtes et des cuillères servant à recueillir la poudre d'or;

b) Un atelier s'est tenu les 26 et 27 février sur le thème « L'Afrique du Sud en direct ». En collaboration avec l'Association pour les arts et le développement culturel de l'Afrique, le Musée a organisé des ateliers de création à l'intention des jeunes et des enfants dans le but de faire connaître l'art sud-africain;

c) Pour la nuit des musées, le 14 mai, le Musée a présenté ses locaux et préparé des manifestations que les visiteurs pouvaient programmer eux-mêmes;

d) « Afro-Festival », manifestation culturelle organisée tous les ans par le Musée, est un programme unique dans le pays et dans la région. Dans le cadre de ce festival, l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine sera marquée par deux événements importants;

e) En juin, le Musée présentera une exposition sur l'héritage afro-américain, partie intégrante de la culture des États-Unis. Il attirera l'attention sur les croisements musicaux de la culture et sous-culture afro-américaines pour montrer l'évolution historique et les nouvelles tendances de la musique afro-américaine;

f) La Journée de la libération de l'Afrique sera organisée en novembre, en collaboration avec l'ambassade du Brésil à Belgrade; le Musée célébrera cette Journée en soulignant la contribution apportée à la construction du pays par des millions d'esclaves enlevés d'Afrique et amenés de force au Brésil.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais]

[19 mai 2011]

L'Année internationale donne à la Trinité-et-Tobago l'occasion de se rappeler et de noter avec gratitude la contribution des ancêtres africains au patrimoine économique, social et culturel du pays. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago s'est donc engagé à allouer 10 000 dollars au fonds de contributions volontaires consacré à la construction, dans un lieu bien en vue au Siège de l'ONU, d'un mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique.

À la Trinité-et-Tobago, l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine a été marquée, le 26 janvier 2011, par un petit déjeuner de travail et le lancement d'une campagne médiatique par le Premier Ministre, qui a demandé la création d'une équipe multipartite chargée d'élaborer un programme national d'activités pour célébrer l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Un membre du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine était également présent.

L'équipe multipartite a finalement été créée et comprenait des représentants du Gouvernement (sous la direction du Ministère des affaires étrangères), de la société civile, d'organisations multilatérales et de milieux universitaires. Elle a élaboré un projet de programme national prévoyant les activités ci-après pour la célébration de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine :

a) Un concours de contes Anansi, destiné aux écoliers âgés de 9 à 11 ans, dans le but de montrer les traditions orales africaines;

b) Un concours de rédaction rattachant l'Année internationale au concours déjà établi par le Ministère des affaires étrangères sur le thème « Futurs diplomates », à l'intention des élèves du secondaire;

c) La tenue de sessions de l'Union africaine en miniature dans les établissements secondaires et dans les universités;

d) L'élaboration par la Présidence des affaires culturelles du Comité d'appui à l'émancipation, en collaboration avec l'Université de Trinité-et-Tobago, d'une brochure sur la conservation de la culture africaine à Trinité-et-Tobago, qui sera distribuée aux enseignants stagiaires et aux établissements secondaires;

e) L'organisation par la Bibliothèque nationale et administration des systèmes documents de Trinité-et-Tobago d'une série d'ateliers et de conférences sur le thème « Syndrome post-traumatique de l'esclavage » et la tenue, en

collaboration avec l'UNESCO, d'un symposium national censé engager un débat public national sur la contribution politique, sociale, économique et culturelle des personnes d'ascendance africaine à Trinité-et-Tobago;

f) L'adoption de mesures visant à assurer la participation de la Trinité-et-Tobago aux célébrations du Festival panafricain et de la Journée de l'émancipation, prévues au Ghana, du 27 juillet au 1^{er} août;

g) Le lancement d'une campagne de promotion nationale de films africains axée sur les collectivités et ayant pour but d'éduquer le public et de rendre par là hommage aux réalisateurs, aux producteurs et aux artistes.

Ukraine

[Original : russe]

[9 juin 2011]

Le 4 avril, dans le cadre de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, la Bibliothèque nationale de l'Ukraine a organisé un débat historique à l'intention des enfants, sur le thème « Nous sommes contre l'esclavage ». Le 27 avril 2011, la Bibliothèque scientifique universelle régionale de Lougansk a organisé un débat sur le thème des légendes africaines.

Le 16 juin 2011, la bibliothèque d'Odessa organisera une table ronde sur le thème « Année de l'amitié et des partenariats : perspectives des relations internationales entre l'Ukraine et les pays africains ».

En outre, les institutions culturelles et artistiques ukrainiennes organisent régulièrement des manifestations auxquelles sont conviés des Africains, de façon à renforcer la tolérance et le dialogue interethnique, et à enseigner l'histoire, la culture et les traditions des peuples d'Afrique.

B. Organismes des Nations Unies

Département de l'information

Le Département de l'information a entrepris, en étroite collaboration avec le HCDH, une série d'activités visant à promouvoir la célébration de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine.

À cet effet, le Département a invité son réseau de centres d'information des Nations Unies à assurer la promotion au niveau national de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), à travers des initiatives de collaboration et de sensibilisation dynamique. Le financement de départ qu'il a alloué a permis aux centres d'information d'organiser des manifestations spéciales, inscrivant le 21 mars dans le cadre de la célébration de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Quelques exemples de ces manifestations sont cités ci-après :

- **Paraguay.** En collaboration avec l'ambassade du Brésil au Paraguay, le centre d'information des Nations Unies à Asunción a organisé une exposition artistique pour mieux attirer l'attention sur les personnes d'ascendance africaine au Paraguay;

- **Pologne.** Le centre d'information des Nations Unies à Varsovie a traduit en polonais la Déclaration et le Programme d'action de Durban et organisé plusieurs manifestations en plein air ainsi que des réunions avec des lycéens et des étudiants;
- **République-Unie de Tanzanie.** En collaboration avec le centre juridique et des droits de l'homme du pays, et l'association de défense des droits de l'homme de l'Université de Dar es-Salaam, le centre d'information des Nations Unies de Dar es-Salaam a organisé une conférence sur l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, la traite des esclaves et la discrimination raciale.

Le 21 mars, dans le cadre de son action éducative contre la discrimination raciale, le Département a organisé à l'intention de collégiens et de lycéens une vidéoconférence sur la discrimination raciale et l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Toujours en mars, le Département a organisé, pour la première fois, une visioconférence d'une journée à l'intention des éducateurs mondiaux, qui s'inscrivait dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

En septembre, avant la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, le Département compte organiser une miniconférence à l'intention des étudiants pour célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. À cette occasion, les étudiants seront invités à étudier la Déclaration et à soumettre leurs propres recommandations à l'attention des États Membres.

Le Département a assuré une large couverture des événements et autres manifestations marquant la célébration de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Au total, la Télévision des Nations Unies a diffusé sur le Web des Nations Unies et archivé 18 heures d'événements. Unifeed, le service vidéo en ligne du Département destiné aux stations de télévision du monde entier, a réalisé des dossiers d'actualité. La Radio des Nations Unies a produit des bulletins d'information et des reportages dans les six langues officielles, ainsi qu'en swahili et en portugais. Le Centre d'actualités de l'ONU, portail d'information mondial sur l'ONU, a diffusé ces événements sur sa plate-forme Internet, dans les six langues officielles, et a également distribué par courrier électronique des articles en anglais et en français, à des dizaines de milliers d'abonnés à travers le monde et à quelque 25 000 adeptes sur Twitter et Facebook. La Section des communiqués de presse du Département a publié en tout 15 communiqués de presse (10 en anglais et 5 en français). En outre, le Département a lancé un site Web sur l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, repensé celui sur la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et mis à jour le contenu de son site Web sur l'élimination de la discrimination raciale, dans les six langues.

Pour la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre, le Département entend créer un nouveau site Web, qui assurera la couverture intégrale des séances plénières par des articles, des photos, des vidéos, des émissions diffusées à la télévision, à la radio ou sur Internet.

Le Département a fait paraître l'édition 2011 de son livre à succès, l'*ABC des Nations Unies*, qui comprend des chapitres portant essentiellement sur l'action de lutte de l'ONU contre la discrimination envers les personnes d'ascendance africaine.

En outre, le Département prépare, organise et produit actuellement une exposition sur le thème « Personnes d'ascendance africaine », qui aura lieu au Siège de l'ONU, en novembre 2011.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Quelques-unes des activités réalisées à l'occasion de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine sont présentées ci-après.

En avril, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Équateur a apporté son appui à l'organisation d'une exposition de photos intitulée « Devoir de mémoire » (*Para que nunca se nos olvide*), dans le cadre d'une initiative collective réunissant la mairie d'Esmeraldas, l'UNESCO et le Centre international pour la diversité des cultures. Le HCR a organisé une foire spéciale dans la province d'Imbabura en vue de promouvoir la cohésion des différents groupes sociaux vivant en Équateur, notamment les personnes d'ascendance africaine. Cette initiative a été réalisée dans le cadre de la campagne « Vivre ensemble en solidarité » (*Convivir en solidaridad*).

En Colombie (Bogota) et dans d'autres pays de la région, le lancement officiel de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine est prévu en mai 2011, avec la présentation d'une vidéo sur les jeunes Afro-Colombiens vivant sur la côte pacifique de la Colombie. Le Bureau du HCR en Colombie a également organisé une campagne sur le thème « Mettons nous à leur place », pour appeler l'attention sur la situation des Afro-Colombiens. Dans le cadre de cette campagne, il est prévu d'élaborer un site Web consacré à l'événement, d'organiser une exposition de photos de deux photographes colombiens célèbres, et de présenter une fiche d'information sur la situation des personnes d'ascendance africaine en Colombie, au Costa Rica, en Équateur et au Venezuela (République bolivarienne du) et sur les activités que le HCR mène avec ces populations.

En février, une conférence de la jeunesse sur le thème « Liens sans frontières » (*Lazos sin Fronteras*) a réuni au Costa Rica quelque 180 adolescents, qui se sont penchés sur les défis posés par l'intégration des migrants et des réfugiés. Des adolescents d'ascendance africaine ont également participé à cette conférence organisée par le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations, le Vice-Ministre de la jeunesse du Costa Rica et le Conseil pour la jeunesse et les migrations.

Le Bureau du HCR au Panama a participé à une conférence organisée par le HCDH pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Dans le cadre de cet événement, les femmes d'ascendance africaine et autochtones ont parlé des problèmes d'intégration et de non-discrimination au Panama.

En République bolivarienne du Venezuela, le HCR entend poursuivre son travail sur la participation des populations et l'autogestion. Des évaluations participatives présideront à l'élaboration et à l'exécution de programmes visant à trouver des solutions adaptées aux populations déplacées autochtones d'ascendance africaine. Des formations à l'encadrement et aux droits de l'homme seront

également proposées pour donner à ces populations les moyens de devenir autonomes.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Quelques-unes des activités menées à l'occasion de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine sont présentées ci-après.

Une visioconférence mondiale réunissant des enseignants et des experts a été organisée le 23 mars 2011 au Siège de l'ONU, à New York, à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Plusieurs initiatives destinées aux écoles ont été lancées à travers le monde pour commémorer la traite des esclaves et son abolition, dans le cadre du projet éducatif sur la traite transatlantique. Ce projet relie des écoles des trois régions ayant participé à la traite transatlantique des esclaves (Afrique, Amériques et Europe). Par des échanges d'étudiants, le partage des meilleures pratiques, l'élaboration et la diffusion de matériel didactique, il espère mieux faire connaître les causes et les conséquences de cet événement, y compris les formes modernes d'esclavage et de racisme.

En mars et en avril, le Bureau de l'UNESCO au Brésil a organisé une série de séminaires pour lancer l'édition portugaise de l'ouvrage de l'UNESCO intitulé *Histoire générale de l'Afrique*, dans le cadre du projet intitulé « Le Brésil et l'Afrique : histoires croisées ». Ce projet a pour but de faire reconnaître l'importance des confluences des histoires africaine et brésilienne, afin de renforcer les relations entre les différents groupes raciaux vivant dans le pays.

L'UNESCO lancera un concours international pour la construction d'un mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique. Pendant toute l'année 2011, l'UNESCO a prévu plusieurs réunions et séminaires d'experts à l'occasion de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Des études, des rapports et des publications ayant trait au projet « La route de l'esclave » ont été réalisés, et des expositions d'art ont été organisées.

À la cent quatre-vingt-septième session de son Conseil exécutif et à la trente-sixième session de sa conférence générale, l'UNESCO présentera une synthèse des activités qu'elle a organisées dans le cadre de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

En novembre 2010, le Bureau du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Brésil a lancé une campagne nationale sur les effets du racisme sur les enfants, avec le slogan « Pour une enfance sans racisme : apprécier les différences chez les enfants, c'est favoriser l'égalité ». Cette campagne vise à sensibiliser la société au besoin d'assurer un traitement et des chances équitables à tous les enfants brésiliens, quelle que soit leur couleur. Elle se poursuivra pendant toute l'année 2011, dans le cadre de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Elle trouve son origine dans la publication de statistiques indiquant que 62 % des enfants de 7 à 14 ans qui ne vont pas à l'école sont d'ascendance africaine et que le taux de mortalité infantile des enfants d'ascendance africaine âgés de 1 an au plus

atteint le pourcentage élevé de 41,9 décès pour 1 000 naissances vivantes, contre 19 décès pour 1 000 naissances vivantes au niveau national. Des adolescents autochtones et d'ascendance africaine ont pris part à cette campagne, qui a été pour eux l'occasion de raconter leur expérience et d'exprimer leur sentiment sur les inégalités raciales.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

En prévision de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, le HCDH a mis en place un cadre d'action approuvé par l'équipe de direction à l'échelle de l'organisation pour lutter contre la discrimination envers les personnes d'ascendance africaine. Les activités menées au siège à l'occasion de l'Année internationale sont présentées ci-après.

Le 2 mars, pour donner suite à la résolution 14/16 du Conseil des droits de l'homme, le HCDH a organisé, pendant le débat de haut niveau de sa seizième session, une table ronde consacrée à la pleine jouissance des droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine, afin de marquer l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Les participants à la table ronde ont fait des exposés sur les différents problèmes que rencontrent les personnes d'ascendance africaine, notamment en matière d'éducation, de logement et d'emploi, et en ce qui concerne leur pleine intégration à la vie sociale, économique et politique ainsi que leur participation à tous les niveaux de prise de décisions. Ils ont également énuméré les bonnes pratiques à suivre pour remédier efficacement à ces problèmes.

Le 7 mars, le HCDH a assuré le service de la soixante-dix-huitième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, qui, pour marquer l'Année internationale, comprenait un débat thématique sur la discrimination raciale envers les personnes d'ascendance africaine, avec des exposés par des experts invités, dont des titulaires de mandats au titre des procédures spéciales. Le Comité a décidé à l'unanimité d'élaborer une recommandation générale sur la question précise de la lutte contre la discrimination envers les personnes d'ascendance africaine, qui sera présentée à sa prochaine session.

Le 21 mars, le HCDH a célébré la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en organisant une manifestation axée sur la situation des personnes d'ascendance africaine et en projetant un film mettant en exergue les difficultés rencontrées en Argentine par les personnes d'ascendance africaine. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a prononcé un discours à cette occasion et publié dans les médias un article d'opinion sur la discrimination envers les personnes d'ascendance africaine. En outre, plusieurs titulaires des mandats au titre des procédures spéciales ont publié une déclaration commune sur le thème « Reconnaissance, justice et développement : feuille de route en vue d'atteindre la pleine égalité pour les personnes d'ascendance africaine ».

Entre le 28 mars et le 1^{er} avril 2011, le HCDH a assuré le service de la dixième session du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine dont le thème portait sur l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Les débats thématiques qui ont eu lieu pendant la session ont replacé l'Année dans son contexte et examiné plus en profondeur la situation des personnes d'ascendance africaine dans plusieurs régions. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a prononcé un discours d'ouverture à cette occasion et un universitaire éminent a, dans son discours liminaire, évoqué l'histoire de la traite des esclaves et

la nécessité de lancer un mouvement en faveur de la réparation. Le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée était également présent, et un chanteur suisse-haïtien a donné un concert.

Le HCDH a compilé un dossier d'information sous forme électronique pour aider le personnel de ses bureaux extérieurs à traiter de la question des personnes d'ascendance africaine. Le dossier comprend de nombreux rapports, résolutions, exposés et autres documents ayant trait à ce sujet, qui pourront servir à lutter contre le racisme et la discrimination raciale envers les personnes d'ascendance africaine.

Entre les 16 et 20 avril, des membres du HCDH ont accompagné le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine lors de sa visite au Portugal. Le Groupe de travail a rencontré des autorités gouvernementales, des organisations intergouvernementales, des universitaires, des organisations non gouvernementales et des membres de la communauté d'ascendance africaine. Les membres de la mission ont réuni des informations sur la situation des personnes d'ascendance africaine au Portugal, les problèmes qu'elles rencontrent et les programmes et autres initiatives mis en place pour y remédier. Un rapport sur cette visite sera présenté au Conseil des droits de l'homme.

Parmi les autres activités prévues pour le second semestre, il y a : une manifestation parallèle à la dix-huitième session du Conseil des droits de l'homme, réunissant des écrivains d'ascendance africaine; un concert donné par des musiciens d'ascendance africaine, qui sera organisé en collaboration avec les pouvoirs publics; la publication d'un résumé des conclusions et recommandations formulées par le Groupe de travail d'experts; et un programme de bourses destinées à des personnes d'ascendance africaine qui passeront un mois à Genève pour se familiariser avec les différents mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies et avec leur fonctionnement. Le HCDH met en place une vaste stratégie d'information visant à promouvoir l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine. Elle comprend, notamment, la création d'un logo pour l'Année, en collaboration avec le Département de l'information de l'ONU; la création d'une page sur le site Web du HCDH consacrée à l'Année internationale; la publication de communiqués de presse, de notes d'information et d'articles sur le Web; ainsi que tout un ensemble de supports promotionnels sous forme électronique et sur papier. La majorité de ces initiatives seront réalisées dans les six langues officielles de l'ONU. Un message d'intérêt public financé par l'Organisation internationale de la Francophonie sera également produit au début du deuxième semestre et diffusé sur de nombreuses télévisions publiques et sur Internet, jusqu'à la fin de l'année.

En septembre, le Bureau régional du HCDH pour l'Amérique centrale organisera un séminaire régional réunissant des experts internationaux des droits de l'homme et des représentants d'organisations non gouvernementales, d'institutions nationales de défense des droits de l'homme, d'organismes pour l'égalité raciale et d'organismes des Nations Unies de sept pays (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama). Il s'agira d'examiner les progrès réalisés dans le programme régional de lutte contre la discrimination envers les personnes d'ascendance africaine, de recenser les défis à relever et d'encourager une interaction et une synergie plus grandes à l'avenir.

Le Bureau régional du HCDH pour l'Amérique centrale, avec l'appui de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement, exécute

un projet régional de deux ans (Belize, Costa Rica, El Salvador, Honduras, Nicaragua et Panama) visant à renforcer les capacités de quatre acteurs principaux (organisations non gouvernementales, institutions nationales de défense des droits de l'homme, organismes pour l'égalité raciale et organismes des Nations Unies), afin de promouvoir et de renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine.

Au Costa Rica, le Bureau régional du HCDH pour l'Amérique centrale, avec l'appui du Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination du HCDH, collabore avec le Ministère des affaires étrangères et les équipes de pays des Nations Unies à l'élaboration d'un plan national de lutte contre la discrimination.

Le Bureau régional du HCDH pour l'Amérique centrale appuie l'action du Centre pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des Nations Unies pour le développement visant à officialiser le groupe de travail spécial régional interinstitutions des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine, afin de privilégier la collaboration interinstitutions.

C. Organisations régionales et autres organisations intergouvernementales

Secrétariat des affaires juridiques de l'Organisation des États américains

Dans le cadre du projet financé par l'Agence canadienne de développement international, le Secrétariat des affaires juridiques de l'OEA a mené, dans le souci d'intégrer les questions relatives aux personnes d'ascendance africaine dans les politiques et programmes de l'OEA, les activités présentées ci-après.

Le 8 juin 2010, l'Assemblée générale de l'OEA a approuvé la résolution AG/RES 2550, intitulée Reconnaissance de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, dans laquelle elle réaffirme l'importance de la pleine et libre participation, dans des conditions d'égalité, des personnes d'ascendance africaine à toutes les facettes de la vie politique, économique, sociale et culturelle dans les pays des Amériques. Le Secrétariat des affaires juridiques a pris part à la neuvième session du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, qui s'est tenue en 2010, et pendant laquelle il a été discuté des activités susceptibles d'être menées en 2011 dans le cadre de l'Année internationale.

Le 22 janvier, le Secrétariat a organisé le deuxième atelier d'experts sur le thème des personnes d'ascendance africaine dans les pays des Amériques. Quatre experts gouvernementaux y ont présenté la législation, les bonnes pratiques, les mesures positives et les politiques publiques appliquées dans leurs pays respectifs; leurs exposés seront publiés sous forme de recueil qui sera diffusé auprès du public. Le 15 mars, le Conseil permanent de l'OEA, qui s'est réuni en session extraordinaire pour célébrer l'Année internationale, a réaffirmé qu'il s'engageait à appliquer les dispositions de la résolution de l'Assemblée générale évoquées plus haut. Le Secrétariat des affaires juridiques de l'OEA a été invité à prendre part à la dixième session du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, et à y présenter un exposé, au titre du point de l'ordre du jour consacré au bilan, 10 ans après, de la Conférence de Durban.

Le 27 avril 2011, un atelier sur la prise en compte des personnes d'ascendance africaine dans les programmes et projets du secrétariat général de l'OEA, destiné aux fonctionnaires du secrétariat chargés de la conception et de la mise en œuvre des projets de coopération technique, s'est tenu au siège de l'organisation. Du 9 au 11 mai, un autre atelier, portant sur l'autonomisation des personnes d'ascendance africaine dans la société civile du système interaméricain, a été organisé à Lima (Pérou). Le Secrétariat des affaires juridiques a par ailleurs fait paraître deux publications sur les personnes d'ascendance africaine : a) le recueil intitulé *Expert Workshop on the Subject of people of African descent in the Americas*, publié le 22 février, qui rassemble les exposés présentés lors d'un atelier de 2010 et aborde les thèmes de la discrimination positive, de la lutte contre la discrimination raciale au travail, de la charge de la preuve dans les affaires de discrimination et de la haine raciale; et b) une publication sur les normes en matière de protection des personnes d'ascendance africaine dans le système interaméricain, parue le 10 mai. Enfin, le 7 juin, l'Assemblée générale de l'OEA a approuvé la résolution AG/RES 2693 sur la reconnaissance et la promotion des droits des personnes d'ascendance africaine dans les Amériques.

D. Institutions nationales de protection des droits de l'homme et autres organes indépendants

Bureau péruvien du Médiateur

Dans le cadre de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, le Bureau péruvien du Médiateur a rédigé un rapport sur les personnes d'ascendance africaine au Pérou, donnant un aperçu des réalités auxquelles elles font face, notamment dans l'exercice de leurs droits. Le résumé analytique de ce rapport souligne qu'à travers l'histoire, ces personnes ont toujours souffert d'inégalités, d'exclusion et de pauvreté. L'élaboration du rapport a commencé en février 2010 par l'organisation d'une série de réunions et d'entretiens avec des représentants de diverses institutions publiques et des principales organisations de la société civile afro-péruvienne. Ce processus d'enquête a aussi comporté des visites dans les villes de Yapatera et de Morropon (Piura), ainsi qu'à Chinchipe (Ica), où un certain nombre de problèmes liés au racisme, à la discrimination, à l'exclusion, ainsi qu'au niveau d'accessibilité des services de base pour la population, ont été mis en évidence.

Les représentants du Bureau péruvien du Médiateur se sont aussi réunis avec des membres de l'Institut national de développement des populations andines, amazoniennes et afro-péruviennes (Instituto nacional de desarrollo de pueblos Andinos, Amazónicos y Afro-peruano), du Centre national de santé interculturelle, du Ministère de l'éducation, de la Direction de l'éducation interculturelle et bilingue, du Groupe des statistiques de l'éducation, et de l'Institut national de statistiques (pour des statistiques complémentaires). En outre, des demandes de renseignements ont été envoyées à un vaste éventail d'institutions, notamment le Ministère de la femme et du développement social, le Ministère de la justice et l'institut pénitentiaire national.

Les principales conclusions de ces recherches montrent la vulnérabilité et l'invisibilité de cette tranche de la population péruvienne, ainsi que la discrimination raciale structurelle qui persiste et se ressent négativement sur le plein exercice de ses droits, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation,

et de ses droits liés à la culture et à l'identité. Des versions provisoires du rapport ont été présentées à des représentants de la société civile afro-péruvienne.

Le principal objectif du rapport était de mieux mettre en évidence la situation des personnes d'ascendance africaine au Pérou. Il s'agissait aussi, plus précisément, de repérer les principaux obstacles auxquels les Péruviens d'ascendance africaine se heurtaient dans l'exercice de leurs droits; de définir clairement les contours du cadre de protection juridique; et d'évaluer les interventions du Gouvernement destinées à garantir les droits des Péruviens d'ascendance africaine.

Le rapport conclut qu'aucun calcul précis n'a été effectué pour évaluer la taille de la population afro-péruvienne, que la discrimination structurelle représente une des principales difficultés des Péruviens d'ascendance africaine et que l'impulsion et la coordination au sein du Gouvernement ne sont pas assez fortes pour que celui-ci puisse véritablement assumer ses responsabilités à l'égard de cette tranche de la population. Enfin, le rapport formule un certain nombre de recommandations à l'intention du Gouvernement.

E. Société civile et organisations non gouvernementales

Association des entrepreneurs africains

Dans le cadre de l'Année internationale, l'Association des entrepreneurs africains a prévu, pendant toute l'année 2011, diverses activités et manifestations visant à sensibiliser le public aux difficultés des populations africaines marginalisées et à proposer des solutions pour les surmonter. Parmi ces activités, on citera des forums d'entraide communautaire, qui se tiendront dans les communautés africaines à faible revenu; la collecte de fonds en ligne; la formation de son personnel et de ses membres; les travaux à mener pour obtenir un statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU; la création d'un service de base pour les membres par le biais du site Internet; la constitution d'un groupe, sur les médias sociaux, pour une socialisation sur Internet; l'ouverture d'un site Web en français destiné à s'attirer les francophones; et la facilitation d'un service de volontariat sur le terrain.

Centre d'études sociales de l'Université de Coimbra (Portugal)

Le Centre d'études sociales, qui a décidé de s'associer à la célébration de l'Année internationale, a organisé dans ce cadre un vaste éventail d'activités multidisciplinaires, politiques et éthiques, ainsi que des débats, aussi bien en 2011 qu'au-delà.

Le Centre mène un certain nombre d'études sur le racisme, abordant des thèmes tels que : la question de la race et de l'Afrique au Portugal; les manuels scolaires d'histoire; la sémantique de la tolérance et du racisme en Europe; les organismes publics et la société civile. En mai, il a organisé une conférence internationale intitulée « Eurocentrisme et racisme au-delà du positivisme : politique de l'histoire et de l'éducation ».

Le Centre s'intéresse en outre à l'analyse critique de l'imaginaire occidental et européen autour de l'Afrique et réexamine la question de l'héritage colonial et des témoignages historiques qui s'y rapportent. Il organise notamment des séances de formation sur les thèmes « Les autres Afriques – hétérogénéités, (dis)continuités et

expressions locales » et « Les archives du silence : fragments et mémoires de l'empire », ainsi que des activités publiques ouvertes aux milieux universitaires et aux communautés locales, un cycle de débats sur l'histoire coloniale portugaise et une série de projections de films et de débats sur l'expérience et l'histoire des luttes pour la liberté en Afrique et dans les foyers de migration. Il réunira les lycéens locaux pour débattre de divers thèmes en lien avec l'Année internationale et organisera des séminaires ouverts au public, en vue de promouvoir la connaissance de la pensée africaine, et de la participation et de la contribution du continent à l'histoire mondiale. L'héritage des Black Panthers, les politiques en matière de devoir de mémoire au Mozambique, la philosophie africaine, la guerre coloniale, la production littéraire africaine et la littérature en langue portugaise feront aussi l'objet de séminaires.
